

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2020

Convocation : 20 mai 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le 26 mai, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente Daniel Bergin, sur recommandation de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Mme Jeannine Colas, doyenne du conseil municipal de la commune de Guainville, jusqu'à l'élection de Mme Nathalie Velin en tant que maire de Guainville.

Présents : N. Velin, A. Laï Cheong, A. Delaporte, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, D. Meuleau, R. Fringard, M. Racine, Ph. Glanard, A. Caye-Courtois, J. Colas, M. Volza, J. Posnic

Absents excusés : Ph. Gaillard (Pouvoir à F. Carle)

Secrétaire de séance : A. Caye-Courtois

ELECTION DU MAIRE

Mme Jeannine Colas, doyenne d'âge, préside la séance du conseil jusqu'à l'élection du maire. Elle installe donc les membres du conseil municipal, effectue l'appel nominal de rigueur et vérifie les conditions de quorum. Elle demande que soient désignés un secrétaire de séance et deux assesseurs. Mme Caye-Courtois est désignée secrétaire, M. Ferrandin et Mme Colas assesseurs.

Après avoir donné lecture des articles du code général des collectivités territoriales, Mme Colas demande s'il y a des candidats au poste de maire. Mme Velin se déclare candidate.

Il est procédé au premier tour de scrutin à l'issue duquel Mme Velin, avec 15 voix, est élue maire à l'unanimité (majorité absolue : 8 voix).

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Mme Velin, nouvellement élue maire, prend la parole et indique au conseil qu'il convient de déterminer le nombre des adjoints à nommer pour le mandat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à quatre le nombre de ces adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Quatrième adjoint

Mmes Guihaire et Delaporte se déclarent candidates

A l'issue du premier tour de scrutin, Mme Guihaire, avec 14 voix contre une pour Mme Delaporte, est élue 4^{ème} adjointe (majorité absolue : huit voix)

Troisième adjoint

M. Carle se déclare candidat

A l'issue du premier tour de scrutin, M. Carle, avec 15 voix, est élu 3^{ème} adjoint (majorité absolue : huit voix)

Deuxième adjoint

Mmes Delaporte et Laï Cheong se déclarent candidates

A l'issue du premier tour de scrutin, Mme Delaporte avec 14 voix contre 1 pour Mme Laï Cheong, est élue 2^{ème} adjointe (majorité absolue : huit voix)

Premier adjoint

Mme Laï Cheong se déclare candidate.

A l'issue du premier tour de scrutin, Mme Lai Cheong avec 15 voix, est élue 1^{er} adjointe (majorité absolue : huit voix)

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, revalorisant les indemnités des maires des communes allant de 1 à 3499 habitants,

Considérant que le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale a été ainsi fixé à 40.3% pour les maires et 10.7% pour les adjoints des communes de 500 à 999 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal,

Le montant proposé à fixer est défini selon les critères suivants :

	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
Maire	40.3%
Adjoints	10.7%

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale à compter du 26 mai 2020.

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX ET DU CNAS

Sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de procéder à un scrutin public en lieu et place d'un scrutin secret pour désigner les membres des différents syndicats mixtes et intercommunaux. Après en avoir délibéré, il désigne à l'unanimité comme suit les membres des différents syndicats intercommunaux :

- SIRP N. Velin, A. Delaporte, J. Colas, A. Lai Cheong
- SMICA A. Caye Courtois, A. Delaporte
- Syndicat des Eaux titulaire : N. Velin suppléant F. Carle
- Energie Eure & Loir..... titulaire : N. Velin suppléant : Ph. Glanard
- Eure et Loir Ingénierie titulaire : Ph. Gaillard suppléant : J. Posnic

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme délégués pour le Comité National d'Action Sociale :

pour le collège des élus : Mme Delaporte

pour le collège des agents : Mme Jayet, secrétaire de mairie.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire invite le conseil à effectuer la composition des commissions municipales. Elle rappelle que le maire est président de droit de toutes les commissions. Le tableau est constitué ainsi :

Commission	Membres
Appel d'offres	<u>Titulaires</u> : L. Ferrandin M. Volza M. Racine <u>Suppléants</u> : Ph. Glanard Ph. Gaillard F. Carle
M.A.P.A	<u>Titulaires</u> : L. Ferrandin M. Volza M. Racine <u>Suppléants</u> : Ph. Glanard Ph. Gaillard F. Carle

Finances	Mmes A. Laï Cheong C. Guihaire A. Caye-Courtois, MM. Ph. Glanard, J. Posnic R. Fringard, M. Racine, L. Ferrandin, F. Carle M. Volza
Festivités – site internet – journal – loisirs – bibliothèque – communication - culture	Mmes A. Delaporte, J. Colas, A. Caye-Courtois, MM D. Meuleau, J. Posnic, F. Carle, M. Volza
Bâtiments – salle des fêtes – travaux – église – urbanisme - Eclairage Public	Mme C. Guihaire MM. F. Carle, Ph. Glanard, Ph Gaillard, M. Volza,
Voirie – chemins - cimetièrè– pêche – jeunesse et sports – fourrière – tennis - sécurité – cours d'eau	Mmes C. Guihaire A. Laï Cheong, MM. Ph. Glanard, D. Meuleau, J. Posnic, R. Fringard, L. Ferrandin, Ph. Gaillard
Location de matériel et salle des fêtes	Le conseil municipal au complet
Gestion de crise	Le conseil municipal au complet.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h40.

